



Avril 2011

Table des matières

- ➔ [Des nouvelles du projet](#)
- ➔ [Assemblée publique d'information](#)
- ➔ [Rencontre avec le conseil d'établissement de l'école Marie-de-l'Incarnation](#)
- ➔ [Avancement du processus d'acquisition](#)

- ➔ [Pour nous joindre](#)

Des nouvelles du projet

Dans le cadre de la définition du projet de référence, le MTQ a mis en place une dizaine de groupes de travail auxquels collaborent activement plusieurs représentants de l'Arrondissement du Sud-Ouest et de la Ville de Montréal. Ces groupes de travail concernent l'intégration urbaine, le transport collectif, l'environnement, la géométrie routière, la circulation, les structures et ouvrages d'art, le drainage, les services publics, le maintien de la circulation, etc. À ce jour plus de vingt rencontres ont eu lieu et les différents partenaires mettent tous l'épaule à la roue pour apporter les derniers ajustements au projet et rencontrer l'échéance de novembre 2011.

[Haut de la page](#)

Assemblée publique d'information

Le mardi 19 avril prochain à 19 h, le ministère des Transports du Québec tiendra une assemblée publique d'information concernant le plan de réhabilitation des terrains du secteur *Turcot et ouest*. Le secteur étudié est situé entre l'échangeur Montréal-Ouest (à l'ouest) et la rue Carillon (à l'est). Il est bordé au nord par la rue Pullman et au sud par la rue Notre-Dame. Ce secteur comprend aussi les terrains qui accueilleront la nouvelle antenne Lachine.

Le projet de reconstruction Turcot implique la réhabilitation de terrains, ainsi que la gestion de matériaux de démantèlement, de matières résiduelles, de sols et d'eau, dans le respect des lois et règlements en matière d'environnement.

Lieu : Centre récréatif, Culturel et Sportif Saint-Zotique
75, square Sir-Georges-Étienne-Cartier, Montréal

Pour participer, veuillez vous inscrire en téléphonant au 514 873-3838, poste 2100.

[Haut de la page](#)

Rencontre avec le conseil d'établissement de l'école Marie-de-l'Incarnation

Le 14 avril dernier, le directeur du Bureau de projet Turcot, M. Alain Marc Dubé, a rencontré le conseil d'établissement de l'école Marie-de-l'Incarnation afin d'échanger sur le projet Turcot. Cette rencontre a été l'occasion pour les membres présents de lui rappeler leurs préoccupations face aux travaux à venir. Quant à M. Dubé, il a pu répondre à leurs différentes questions concernant les impacts prévus pour le bruit et la poussière ainsi que la circulation à proximité de l'école.

Il importe de préciser que les travaux de reconstruction à proximité de l'école ne débuteront pas avant le printemps 2013. D'ici là, le Ministère mettra en place des moyens d'information particuliers pour informer le personnel de l'école, les parents et les enfants. Le Ministère ira aussi présenter le phasage des travaux et les mesures d'atténuation qui seront mises en place avant que les travaux de reconstruction ne débutent.

Vous pouvez consulter les réponses fournies au conseil d'établissement de l'école Marie-de-l'Incarnation sur le site Internet du projet :
www.turcot.gouv.qc.ca.

[Haut de la page](#)

Avancement du processus d'acquisition

Le processus d'acquisition des bâtiments résidentiels pour la réalisation du projet Turcot se poursuit. Comme prévu, un avis de notification a été transmis au début avril à chacun des locataires du 780, rue Saint-Rémi les informant que leur propriétaire avait reçu un avis d'expropriation. Il s'agit d'une étape normale du processus d'acquisition.

Dans les avis envoyés aux locataires, il est mentionné que les gens ont 15 jours pour comparaître au Tribunal administratif du Québec (TAQ). Un simple accusé de réception sous forme de lettre peut être envoyé au Tribunal en guise de comparution.

Durant le processus, si le locataire accepte l'offre ou conclut une entente à la suite de négociations, il y aura signature du contrat notarié. Le dossier ouvert au Tribunal administratif du Québec sera alors clos à la suite de la production d'une déclaration de règlement hors cour.

Au cours des prochaines semaines, l'évaluateur agréé du Ministère rencontrera en privé les locataires afin d'établir l'indemnisation à laquelle ils ont droit pour leur relocalisation. Rappelons que le ministère des Transports souhaite prendre possession des édifices, au terme d'une entente négociée, à l'été 2012.

Aussi, les locataires seront aussi rencontrés individuellement par l'organisme Bâtir son quartier. Ces rencontres permettront d'établir les besoins des différents locataires en matière de logement et de sonder leur intérêt à participer à l'élaboration d'un projet de logements abordables avec Accès-Logis.

Si vous avez des interrogations sur le processus, vous pouvez consulter la section spéciale consacrée aux acquisitions immobilières sur le site
www.turcot.gouv.qc.ca.

[Haut de la page](#)



Si vous désirez vous abonner au bulletin, cliquez sur [abonnement](#)

Si vous considérez non satisfaisantes les conditions qui y sont décrites, vous pouvez retirer votre nom en cliquant sur [désabonnement](#).